



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS,  
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU TOURISME ET DE LA MER

Direction Générale de l'Aviation Civile

SERVICE DE LA FORMATION AÉRONAUTIQUE ET DU CONTRÔLE TECHNIQUE

Membre de l'Agence européenne de la sécurité aérienne

## CERTIFICAT D'AGREMENT (APPROVAL CERTIFICATE)

**FR.145.548**

Vu le règlement (CE) n°2042/2003 de la Commission en vigueur, et conformément aux conditions indiquées ci-après, la Direction Générale de l'Aviation Civile certifie que (*Pursuant to Commission Regulation (EC) n° 2042/2003 for the time being in force and subject to the conditions specified below, the Direction Générale de l'Aviation Civile hereby certifies*)

**NOVINTEC**  
**Z.A. de la Paillardière**  
**BP 43**  
**45600 SULLY SUR LOIRE**  
**FRANCE**

est un organisme de maintenance Partie-145 autorisé à entretenir les produits répertoriés dans le tableau d'agrément joint en annexe et à délivrer des certificats d'autorisation de remise en service en utilisant la référence ci-dessus. (*as a Part-145 maintenance organisation approved to maintain the products listed in the attached approval schedule and issue related certificates of release to service using the above reference.*)

### CONDITIONS :

1. Le présent agrément est limité au domaine d'application spécifié dans la section correspondante du MOE agréé Partie-145, et (*This approval is limited to that specified in the scope of approval section of the Part-145 approved maintenance organisation exposition.*)
2. Le présent agrément exige le respect des procédures décrites dans le MOE agréé Partie-145, et (*This approval requires compliance with the procedures specified in the Part-145 approved maintenance organisation exposition.*)
3. Le présent agrément est valable tant que l'organisme de maintenance agréé Partie 145 reste conforme à la Partie 145. (*This approval is valid whilst the approved maintenance organisation remains in compliance with Part-145.*)
4. Sous réserve du respect des conditions ci-dessus, le présent agrément reste valable tant qu'il n'est pas rendu, remplacé, suspendu ou retiré. (*Subject to compliance with the foregoing conditions, this approval shall remain valid for an unlimited duration unless the approval is previously surrendered, superseded, suspended or revoked.*)

- Date de délivrance initiale : 11 septembre 2003  
(*Date of initial issue*)

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile  
Le 29 octobre 2004

Le Chef du Bureau Entretien Aéronefs



P. MASTANTUONO

# TABLEAU D'AGREMENT

## APPROVAL SCHEDULE

**FR.145.548**

**NOVINTEC**

DOMAINE D'AGREMENT / APPROVAL SCHEDULE

CLASSE CLASS	CATEGORIE RATING	LIMITATION LIMITATION
<b>ELEMENTS AUTRES QUE MOTEURS OU APU COMPLETS</b> COMPONENTS OTHER THAN COMPLETE ENGINES OR APUS	C12 Hydraulique ( <i>Hydraulic</i> )	Voir le Chapitre 1.9 du M.O.E et la liste de capacité associée. <i>Refer to Chapter 1.9 of the M.O.E and the associated capability list.</i>

**Ce domaine d'agrément est limité aux produits et activités précisés dans la section du domaine d'application contenu dans le MOE agréé Partie 145**  
**Référence : édition B, amendement 0 daté 07/2004.**

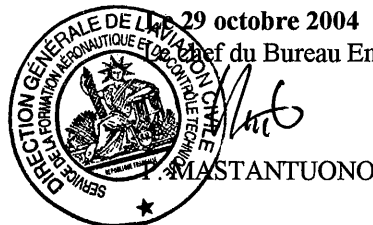
*This approval schedule is limited to those products and activities specified in the scope of approval section contained in Part-145 approved Maintenance Organisation Exposition*  
*Reference : issue B, amendment 0, dated 07/2004.*

- **Date de délivrance initiale : 11 septembre 2003**  
*(Date of initial issue)*

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile

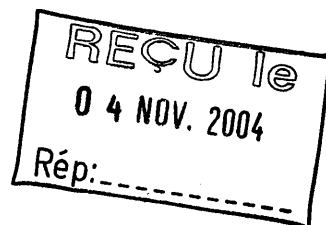
29 octobre 2004

Chef du Bureau Entretien Aéronefs





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le vendredi 29 octobre 2004

ministère de  
l'Équipement  
des Transports  
de l'Aménagement  
du Territoire  
du Tourisme  
et de la Mer



direction  
générale  
de l'aviation  
civile

service de la  
formation  
aéronautique et  
du contrôle  
technique

division Exploitation  
bureau Entretien

**NOVINTEC**  
Z.A. de la Paillardière  
BP 43  
45600 SULLY SUR LOIRE

objet : Délivrance de l'agrément Partie 145  
votre référence :  
notre référence : 043678 - SFACT/E.EN  
affaire suivie par : Geoffroy WAGNER

Monsieur le Dirigeant Responsable,

Suite à l'étude de votre "Manuel des Spécifications d'Organisme d'Entretien" (M.O.E) et de vos formulaires 4 de l'EASA, et compte tenu que les conclusions de l'audit sur les dispositions mises en oeuvre dans votre société pour répondre aux exigences du règlement Partie 145 ont été jugées satisfaisantes, le GSAC m'a transmis un avis favorable pour la délivrance de votre agrément Partie 145.

En conséquence, le certificat d'agrément de votre atelier d'entretien, au titre de l'annexe II (Partie 145) du règlement (CE) N° 2042/2003 de la commission du 20 novembre 2003 relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements aéronautiques, et relatif à l'agrément des organismes et des personnels participant à ces tâches, vous est délivré sous le n° **FR.145.548**.

Ce certificat vous autorise à effectuer des opérations d'entretien, de modification et de réparation sur les aéronefs et/ou éléments d'aéronefs suivant les conditions de votre certificat et dans la limite du domaine d'activité précisé en section 1 de votre Manuel des Spécifications d'Organisme d'Entretien. Il vous autorise à prononcer les approbations pour remise en service correspondantes.

Je vous précise que j'approuve votre MOE édition B du 07/2004 et je vous demande de bien vouloir reporter sur ce document la référence de la présente lettre avant sa diffusion par vos soins à l'ensemble des destinataires.

Je vous précise également que j'accepte les formulaires 4 de l'EASA relatifs aux personnes concernées de votre encadrement.

Cet agrément Partie 145 annule et remplace votre agrément JAR 145 n° F-548 valide jusqu'à présent.

Veillez agréer, Monsieur le Dirigeant Responsable, l'expression de ma considération distinguée.

50, Rue Henry Farman  
75720 Paris Cedex 15  
France

téléphone :  
01 46 90 48 37  
télécopie (fax) :  
01 46 90 48 48  
mél (E-mail) :  
geoffroy.wagner@gsac.fr

Le chef du Bureau Entretien Aéronefs

P. MASTANTUONO

Copie à : GSAC/P (D. DEPUYDT) – GSAC/Orléans  
PJ : certificat d'agrément Partie 145